



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chevaux de trait

Question écrite n° 25154

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la suppression de l'étalement des chevaux de trait par les haras nationaux. Cette suppression, qui semble s'inscrire dans la volonté de rénovation des haras nationaux, porterait une atteinte grave et disproportionnée à la situation d'ores et déjà précaire qui affecte l'ensemble des éleveurs de chevaux de trait dans toutes les zones de montagne, et plus particulièrement en Auvergne. En effet, l'élevage des chevaux de trait concerne principalement des agriculteurs à titre principal et est complémentaire de l'élevage des bovins. Enfin, il s'agit d'une production écologique qui aide à l'entretien de l'espace. Il lui demande donc d'indiquer s'il entend maintenir l'étalement des chevaux de trait par les haras nationaux.

Texte de la réponse

Le prochain contrat d'objectifs devrait lier l'État et l'établissement public les Haras nationaux pour les cinq années à venir. Ce nouveau contrat ainsi que les mesures qui pourraient en découler sauront prendre en compte les spécificités de l'étalement trait qu'il s'agisse de son application en berceau ou hors berceau de race. Il est un peu tôt pour préjuger des modalités de soutien qui seront mises en oeuvre mais il importe d'évaluer au plus juste la pertinence de l'étalement public et de fournir aux éleveurs les moyens les plus appropriés au développement de leur activité. Cette problématique recoupe le travail de réflexion sur l'évolution des encouragements. Les organisations professionnelles sont associées depuis le départ à cet exercice de rénovation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25154

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 4982

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6126